

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 2 septembre 2020

#### **Étaient présent.e.s**

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Caroline WERKOFF	

#### **Pouvoirs**

Dominique ESTROSI SASSONE  
Michel HABIG  
Mireille HEERS  
Roland PEYLET

Marie-Françoise SEVRAIN

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum était atteint.

Elle fait valider le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2020, qui est ensuite publié sur le site internet de la CNDP.

### I. SAISINES (L.121-8, L.121-12 CE)

- **Projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach (57) (REC Solar) :**

#### Intervenant.e.s :

- REC Solar (Responsable du projet, « MO ») :
  - o Cemil SEBER : Vice President, global marketing & product management
  - o Michael ESCHER : Conseiller à la Direction
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) :
  - o Anis JOUINI : Directeur du département Energie Solaire
  - o Arnaud BIRON : Adjoint Opérationnel DTS
- OTE Ingénierie (Assistance à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») :
  - o Lionel GRAFF : Chef du Département Environnement
  - o Bruno KURTZ : Adjoint au Chef du Département Environnement
- Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) :
  - o Arnaud MATHY : Directeur Général des Services
- PATRIARCHE (Bureau d'architectes) :
  - o Marion FRANCESIO : architecte
  - o Matthieu HINDIE : Chef de projet
- Pour l'Etat :
  - o Business France : Stéphanie BENOIT, Directrice de Projets d'investissements étrangers
  - o Direction générale des entreprises (DGE) : Simon-Pierre EURY, Chef de mission interministérielle

Le vice-président du groupe sino-norvégien REC Solar présente le groupe et son implantation internationale. Le directeur du département « Energie Solaire » du CEA présente la logique concurrentielle de la recherche au sein du Commissariat ainsi que la technologie développée dans le cadre du projet de REC Solar. L'AMO présente le projet dans son détail et ses motivations d'implantation en France, et plus particulièrement en Moselle.

Le MO présente son calendrier du projet. Le CEA et Business France reviennent sur le rôle de l'Etat à ce stade.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Le rôle de RTE dans le développement de la capacité future installée en France ;
- Les impacts environnementaux du projet ;
- Les enjeux sociaux locaux et le modèle économique du projet ;
- Le périmètre géographique pertinent de la participation ;
- Les attentes du MO vis-à-vis de la participation des publics et plus précisément les modalités de son association dans un contexte si contraint ;

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Isabelle JARRY et Bernard CHRISTEN comme garant.e de cette concertation préalable.

- **Projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux (ASF/ Vinci) :**

Suite à la présentation d'Autoroutes Sud de France (ASF) et de la Direction des Infrastructures de transport (DIT) (sous-direction de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer – DGITM) en séance plénière du 29 juillet pour ce projet d'aménagement routier, la CNDP a estimé qu'elle ne pouvait pas décider de la procédure participative adaptée en l'absence d'éléments plus précis sur la qualité de maître d'ouvrage d'ASF, sur les modalités de financement et sur l'identification des impacts environnementaux. ASF a donc complété son dossier de saisine de 7 fiches, et l'Etat (DGITM) a co-signé la saisine.

Compte-tenu de ces compléments qui donnent à voir le rôle de co-décideur de l'Etat dans ce dossier, la Commission nationale, après délibération en huis-clos, décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Isabelle BARTHE, Lucien BRIAND et Valérie DEJOUR comme garant.e.s de cette concertation préalable

- **Projet « MAGEO » de mise à grand gabarit de l'Oise entre Compiègne et Creil (VNF)**

Le projet MAGEO porté par Voies Navigables de France est un projet de mise à gabarit d'un tronçon de canal de l'Oise faisant la jonction entre le futur canal Seine-Nord et les ports normands, permettant ainsi d'assurer une continuité de navigation pour les navires transportant jusque 4400T de marchandises.

MAGEO a fait l'objet d'une concertation recommandée en 2012, d'une concertation de suivi jusqu'en 2017 qui s'est achevée par le dépôt des dossiers réglementaires auprès de la préfecture de l'Oise, en vue de l'ouverture de l'enquête publique. Cependant les annonces gouvernementales ont repoussé le lancement des travaux pour le Canal Seine-Nord, suspendant de fait l'avancement du projet MAGEO.

Aujourd'hui, après 3 années durant lesquelles aucune information ou participation du public n'ont été organisées, et suite à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités le 24 décembre dernier, le projet MAGEO est relancé.

Considérant que le projet n'a pas évolué de façon substantielle, et après délibération en huis-clos, la Commission nationale décide qu'il a lieu de poursuivre la concertation volontaire (postérieure à la concertation préalable). Elle désigne donc Jean-Daniel VAZELLE comme garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Plan stratégique d'entreprise (EDF)**

La loi impose que 6 mois après la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, EDF présente au gouvernement son plan stratégique d'entreprise (PSE). EDF intègre dans son plan d'entreprise le « nouveau nucléaire ».

Aujourd'hui, EDF saisit la CNDP d'une demande d'appui méthodologique pour réfléchir à la dimension participative de la mise en œuvre du PSE.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale désigne Ilaria CASILLO et Isabelle JARRY garantes de cette mission d'appui.

- **Plan paysage et transition énergétique (PPTE) du territoire d'influence paysagère du Grand Site des Gorges du Gardon et du Grand Site de France du Pont du Gard (Syndicat mixte des Gorges du Gardon)**

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon et le Grand Site Pont du Gard portent un Plan paysage et transition énergétique (PPTE) afin d'affiner la planification du territoire à plus grande échelle sur les enjeux paysagers et énergétiques. La CNDP est saisie pour une mission d'accompagnement pour la conception et le suivi du processus de concertation du plan paysage et transition énergétique (PPTE) des grands sites Gorges du Gardon / Pont du Gard, en amont du diagnostic.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale désigne Philippe MARZOLF garant de cette mission d'appui

### I. DÉBAT PUBLIC

- **Projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et leur raccordement électrique (DGEC et RTE) :**

Lors de la séance plénière du 29 juillet, la Commission nationale a décidé de l'organisation d'un débat public sur le projet de parcs éoliens en mer Méditerranée et leur raccordement électrique porté par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et Réseau Transport d'Electricité (RTE).

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC présidente de la Commission particulière du débat public. Les membres de cette commission particulière, animatrice du débat, seront désigné.e.s ultérieurement.

- **Projet de parcs éoliens posés en mer de Normandie et leur raccordement électrique (DGEC et RTE) :**

Considérant la durée de mobilisation des membres de l'équipe du débat particulièrement longue du fait de la crise exceptionnelle COVID-19 qui a reporté au 19 août 2020 la clôture du débat débuté le 19 novembre 2019, et après délibération en huis-clos, la Commission nationale décide que le plafond du montant global de l'indemnité allouée au président et aux membres de la commission particulière du débat public éolien en mer Normandie est majoré de 25%.

Pour rappel, le débat s'est déroulé du 15 novembre 2019 au 19 août 2020 et l'ensemble des informations sont à consulter sur le site du débat : <https://eolmernormandie.debatpublic.fr/>

### II. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Révision du programme national d'actions « nitrates » (MTES et MAA)**

Intervenant.e.s :

- Ministère de la Transition Ecologique (MTE) :
  - Guglielmina TORO : MTE-DEB adjointe à la sous-directrice EARM (protection et gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques)
  - Marie LEHOUCK : MTE-DEB sous-direction EARM - adjointe au chef de bureau "agriculture et qualité de l'eau" - cheffe de projet Programme d'actions national "nitrates" ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) :
  - Fanny HERAUD : MAA-DGPE - cheffe du bureau « Eaux, sols et économie circulaire » et cheffe de projet IFT, Direction générale de la Performance économique (DGPE)
  - Constantin GIRARD : chargé de mission « nitrates »
- CNDP : Brigitte CHALOPIN, Pierre GUINOT-DELERY, garant.e.s, Ilaria CASILLO, présidente de l'équipe du débat sur la Politique Agricole Commune

Le 4 mars 2020, la Commission nationale a décidé d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 sous l'égide de deux garant.e.s, Brigitte CHALOPIN et Pierre GUINOT-DELERY.

Les MO (MTE et MAA) présentent le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, les MO prévoient de tenir à jour les actualités sur leurs sites ministériels respectifs, d'organiser des reprises sur les réseaux sociaux et des relais par les services

déconcentrés concernés, mais également de solliciter des acteurs du groupe GENEM, et de produire des dossiers papier à disposition dans les lieux d'accueil des DRAAF et DREAL.

Concernant la stratégie de participation, deux réunions publiques sont prévues (l'une à Saint-Lô en Normandie et l'autre à Pont à Mousson dans le Grand Est), ainsi qu'un atelier de travail avec une quinzaine de membres de l'Assemblée citoyenne du débat public sur la PAC. Des possibilités de participer en ligne sont également prévues *via* un questionnaire sur 4 thèmes, la possibilité de déposer un cahier d'acteurs, d'envoyer un message directement aux MO ou d'émettre des contributions libres.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- L'intégration dans le périmètre du débat des enjeux liés à la mise en œuvre de la réglementation ;
- Le périmètre thématique de la concertation ;
- Les efforts faits pour faire connaître la concertation au-delà des voies institutionnelles ;
- L'apport d'informations/ expertises contradictoires à celles du MO en vue d'alimenter les débats.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- Les enjeux du calendrier MO ;
- La mobilisation du public ;
- La mise en évidence des marges de manœuvre des publics dans le cadre de la concertation.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale considère le dossier suffisamment complet pour engager la concertation et adopte les modalités et le calendrier proposés par le maître d'ouvrage. Elle demande que soit conduite une campagne d'information nationale *via* la presse nationale et ses représentants locaux, et d'ajouter au dispositif des modalités de débat à distance *via* des outils en ligne (cf. document de positionnement de la CNDP).

La concertation se déroulera du 21 septembre au 4 novembre 2020 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site de la concertation : <http://www.programme-nitrate.gouv.fr/>

- **Projet de complexe touristique et de services « Studios Occitanie » sur le domaine de Bayssan (Studio Occitanie Méditerranée)**

Le 29 juillet 2020, la Commission nationale a décidé que le dossier de concertation était suffisamment complet pour engager la concertation, sous réserve de quelques compléments, et elle a complété les modalités de concertation adaptées au contexte présenté par le garant, François TUTIAU.

Après délibération en huis-clos, compte tenu de l'importance de ce dossier, la Commission nationale désigne Emmanuel NADAL garant de la concertation préalable avec François TUTIAU.

Pour rappel, la concertation se déroulera du 7 septembre au 14 octobre 2020 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site de la concertation : <http://studios-occitanie-mediterranee-bayssan.fr>

### III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

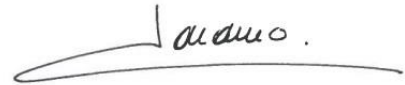
- **Projet d'extension de l'aéroport de Mayotte (DGAC)**

Suite aux annonces du Président de la République lors de sa visite à Mayotte, le projet d'extension en mer de la piste de l'aéroport de Mayotte est relancé.

L'enquête publique étant prévue pour 2022, la DGAC saisit la CNDP au titre de l'article L121-14 CE (demande de désignation de garant pour poursuite d'une concertation de suivi) afin de réengager les échanges avec les parties prenantes et les publics.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale désigne Renée AUPETIT garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La DGAC devra à nouveau saisir la CNDP au titre du L121-12 CE pour examiner à nouveau les évolutions du projet avant l'ouverture de l'enquête publique.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ASF : Autoroutes Sud de France

DEB : Direction de l'Eau et du Climat

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

DGITM : Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

DGPE : Direction Générale de la Performance Economique

DIT : Direction des Infrastructures de Transports

DREAL : Direction Générale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENR : Energies Renouvelables

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MO : Maître d'Ouvrage

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

PPTE : Plan paysage et transition énergétique

RTE : Réseau de Transport d'Electricité